

Intervention sur le Pacte métropolitain d'innovation de Brest métropole

Sylvie Magnanon,

au nom de Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne

Les associations de protection de la nature et de l'environnement se réjouissent du **projet de pacte de Brest métropole**, pacte centré sur la mer et visant à accroître le potentiel scientifique et économique de la Cité du Ponant et à amplifier le rayonnement d'une Bretagne maritime au-delà de l'Europe. L'ambition est palpable, nous nous en félicitons.

Nous appuyons en particulier le projet de développer, via le Campus mondial de la mer, une véritable « société de la connaissance marine pour comprendre et anticiper ». Nous ajoutons que ce besoin de connaissance est particulièrement important dans le domaine de l'écologie marine et côtière, tant sur le domaine marin à proprement parler que sur les milieux littoraux.

Cependant, tout en adhérant assez largement à ce pacte métropolitain, nous exprimons les remarques et les propositions suivantes.

Le projet intitulé « Pôle des excellences maritimes : espaces de diffusion des connaissances » juge important « que le Campus mondial de la mer tisse des liens solides avec la population brestoïse et régionale » ; il propose à juste titre de partager les enjeux et les problématiques de recherche avec le plus grand nombre. Ce partage ne peut pas s'appuyer uniquement, comme cela est proposé, sur la construction de « deux vitrines métropolitaines grand public », Océanolab d'une part, et la Vitrine maritime des Capucins d'autre part. Elle doit aussi mobiliser les autres relais locaux, en particulier le tissu associatif qui travaille déjà à la production de connaissances naturalistes et à leur vulgarisation, ainsi que plus globalement à l'éducation à l'environnement et au milieu marin. Les acteurs des zones Natura 2000 en mer et l'Agence des aires marines protégées ne doivent pas non plus être oubliés. En associant les compétences de tous ces acteurs, **le dispositif de production et de diffusion des connaissances sur le domaine marin et littoral sera utilement complété et plus largement déployé.**

Dans cet ordre d'idées, et concernant le projet « Institut de l'Université des Nations Unies », nous observons que, tout en appelant la synergie entre les différentes structures de recherche, le pacte semble oublier là encore certains organismes à même de nourrir les analyses scientifiques, tels que le **CEDRE, le CEVA ou l'IPEV**. Ils peuvent pourtant enrichir considérablement les recherches, notamment par leur connaissance des relations entre les activités humaines et les milieux naturels marins et littoraux.

A cet égard, nous souhaiterions qu'un des champs principaux d'étude et d'enseignement de l'Institut de l'Université des Nations Unies concerne les interactions homme-nature, et en particulier la prévention et la maîtrise des impacts environnementaux des activités maritimes et littorales. Il nous paraît indispensable que ce Campus de la mer s'enrichisse d'un vrai pôle d'expertise scientifique dédié aux **études des impacts des activités marines et côtières sur les écosystèmes** ; ce pôle devrait par ailleurs veiller à développer un programme scientifique libre et critique sous la conduite d'un comité d'orientation ouvert à la société civile. Une telle perspective, déjà évoquée lors du Grenelle de la Mer, constituerait un modèle intéressant à l'orée d'une montée de « l'économie bleue », et offrirait un réel potentiel de développement en termes de recherche et d'ingénierie, à l'échelle de l'Europe mais aussi au-delà, en particulier pour l'Afrique.

Enfin, dans le cadre du Campus mondial de la mer, il est envisagé de mettre en place quatre clusters de recherche-développement permettant, notamment, d'aider les entreprises à conquérir de nouveaux marchés « à forts potentiels ». L'un de ces marchés concernerait **l'exploitation d'hydrocarbures et de minerais en mer profonde**. Nous y voyons une **contradiction majeure avec les objectifs de développement durable** et de lutte contre les effets du changement climatique. Au nom des COP 21 et 22, nous considérons qu'il faut absolument proscrire la recherche de nouvelles sources d'hydrocarbures où que ce soit, et d'autant plus en mer. Les recherches sur les sources d'énergie non fossiles et non polluantes devraient à contrario être davantage soutenues.

Pour conclure et à l'intention du Conseil régional qui, souhaitons le, va soutenir ce projet de pacte de Brest métropole, nous avons la conviction que le rayonnement du pôle brestois sera encore plus intense s'il peut valoriser fortement les résultats positifs d'une gestion exemplaire, durable et co-construite de notre zone côtière, et ce à l'échelle de l'ensemble de la région.